



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 11 (1914), p. 163-195

Jean Maspero

Horapollon et la fin du paganisme égyptien.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711707	????? ?????????? ??????? ??? ?? ??????? ????? ?????? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ??????? ??????? ????? ?????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ?? ??????? ??????:	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert
9782724710939	<i>Bagawat</i>	Gérard Roquet, Victor Ghica
9782724710960	<i>Le décret de Saïs</i>	Anne-Sophie von Bomhard

HORAPOLLON
ET
LA FIN DU PAGANISME ÉGYPTIEN
PAR
M. JEAN MASPERO.

Un texte sur papyrus, provenant encore de Kôm-Ichgâou, nous livre des renseignements inattendus sur l'une de ces curieuses figures du paganisme expirant, que le philosophe Damaskios avait peintes dans sa regrettable *Vie d'Isidore*. Le présent article devait faire suite à celui qui a paru dans le tome X de ce *Bulletin* sous le titre «Les papyrus Beaugé». Entre temps, la collection ainsi annoncée est entrée au Musée du Caire, et le tome III du *Catalogue* des papyrus en comprendra la publication. La pièce que l'on va lire était toutefois trop importante, pour ne pas demander un commentaire plus détaillé que ne le permet le plan général du catalogue. Tant par la forme que par le fond, elle constitue un des documents historiques et juridiques les plus intéressants qu'ait fourni l'ancienne *Ἄφροδίτης κώμη*.

C'est une bande de papyrus de 0 m. 293 mill. de long sur 1 m. 695 mill. de large, brisée à gauche irrégulièrement. La partie droite est criblée de lacunes, et le reste est parfois rendu peu lisible par la teinte très sombre du papyrus. Le texte est disposé en quatre *pages* séparées par des marges vides.

Écriture soignée; lettres capitales, légèrement penchées; peu de ligatures et de formes cursives.

PAGE I.

[Ἐ Αντιρρητικοι λιθελαιοι παρ εμοΩραπο]λλω[νος Ασκληπιαδου, το]υ λαμπροτατου κ[ε ελλογ]^μ φιλοσο^μ[φου], κεκτη^μ εν Φενεβυθει

Ligne 1. Ελλογιμωτατου; — κεκτημενου. Dans la lacune on pourrait aussi restituer : Τω δεινι τω αιδεσιμω ριπαριω κωμης Φενεβυθεως etc... Mais ce complément paraît être trop long (cf. plus bas, p. 193).

- [.] οι [.] αι οι
δε το κ[ε]φαλ[αι]ον των [εν επιθυμ]ια των αλλοτρ[ι]ω[ν] τυγχανοντων
απρονοητον εθεσπισαν
- [γαρ πολλα κατ αυτους οι νομοι των θειοτατων] ημ[ων βασιλεων, κ; τα]
υ[πε]ρφυη εδικτ[α] τη[ς εχουσης (?) το σκη]πτρον αρχης. Ειδοτε[s] γαρ,
προμυθεστατοι οντες, ως οι επιθυμηται των
- [αλλοτριων] ιτην [.] ν
σπουδην οσρ[. οι] κειουσθαι τα αλλοτρια κατα μηχανην
τινα και δυστροπιαν
- 5 [. κ] αι επιχ[ειρουσιν] συναρ-
παζειν τα ιατ[ηρια των αδεκ]αστων καθ[α]ροτατων αρχοντων, και απο-
τολμωσιν παρα
- [σχεσθαι εν τοις δικαστηριοις ψευδη εκμαρτ]υρια [υπερ εαυτων], αιτούτες ως
ση. [. οικειουσ]θαι αυ[τοις τα] μη οντα υπ αυτου[s] μητε υπο
νομ[η]ν αυτ[ω]ν
- [πωποτε γεγενημενα γεγ] ονασιν κ[.] οι
κατα κακοτροπια[ν και . . .] δε[.] και επι[θυμι]αν των αλλ[ο]τριων
[απο]τολμωσιν και τα[. . . .]

Ligne 2. Εν επιθυμια (?); cf. l'expression d'Olympiodore (dans *Photius = Patrol. gr.*, CIII, col. 273) : εν επιθυμια γενεσθαι τους φυλαρχους . . . της εντυχιας αυτου.

Ligne 3. Lire προμυθεστατοι.

Ligne 5. Τα ιατηρια των αδεκαστων. L'article neutre *τα* étant certain, on ne peut couper]as των après la lacune, et ainsi l'adjectif *αδεκαστων* s'impose. Pour *ιατηρια*, cf. plus bas (I, l. 11) le sens de *ιασαντο*. Une nouvelle de Manuel Comnène a de même été dénommée *Iatηρ* : cf. DU CANGE, *Gloss.*, s. v. Le sens littéral serait «les décisions qui guérissent les maux».

Ligne 6. Ici et plus bas, les restitutions proposées n'ont d'autre prétention que de compléter approximativement le sens quand il se laisse deviner; l'étendue de la lacune est inconnue. Elle va en augmentant à partir de la ligne 21. Si nous représentons par *x* le nombre de lettres manquant à cette ligne 21, nous mesurerons ainsi l'accroissement de la lacune : l. 22 : x + 2; l. 23 : x + 9; l. 24 : x + 13; l. 25 : x + 15; l. 26 : x + 17; l. 27 et sqq. : x + 19. — Ως : esprit rude dans le ms.; de même dans la suite, assez fréquemment, οι, οπως etc...

- [.] δια σφ[. . . . π]ροσετα-
ταξαν τον τη αλ[ηθε]ια κ[υριον] κ; δεσποτ[ην α]ντιρρητικο[ι]ς χρησασθαι
λιβελλοις και μην[υσα]!
- [τοις δικαστηριοις δια χειρων των ριπαριων η]τε [τ]ων εκ[δ]ικων και δημο-
σιε[υοντων] και [των πρ]ακτορων [των] δημοσιων και των εξ[υ]π[ηρ]ετου-
μενων
10. [ταις παγαρχιαις και παντων των ταξεωτων], ωστε μ[η]τ[ε]μιαν συναρ-
παγην γενεσθαι [μητε] κενοτομιαν κατα των επιεικως βιουντων παρα
των
- [ασεβουντων. Επισταμαι γε οσα δια τουτους ανωρθωθη] δυστρο[πως ε]χομενα,
και όσα οι κρατουντες [υομ]οι προκαταλαβ[ο]υτες ιασαντο δια τους φιλο-
πραγμάνουντας
- [κακωθεντα· αλλ οθεν ηκε τα κατ εμε πεπραγμ]εν[α] κα[τα] β[ρ]αχυ, κ;
παρα τινος, εγκαλυπτομαι λ[εγ]ειν. Εμοι μεν γαρ, ει μη επιψηγον το
τινα εαυτον επαινειν,
- [δοξα ου μετρια προ πολλου υπαρχει μετα τ]ους κ[ατ]α τ[ην Αλ]εξανδρου
μεγαλην πολιν οικουντα[s. Αγω]ν γαρ σχολην περι τας εκε[ισε] ακαδη-
μ[ι]ας, αει π[ο]τε εφυλατ' του
- [την ευζωϊαν, και σπουδαιως επασκησας την εν]ουσαν μο[ι δ]υναμιν του
λογου, την φιλοσοφον επε[υθυ]νον τοις βουλομενοις πα[ιδ]ειαν· τουτο εκ
πατερων κ; προγονων

Ligne 8. Αληθεια : αλ très douteux.

Ligne 9. Cf. Cair. Cat. 67097, v. (D), 79-80 : εξορκιζω τους δημοσιους πρακτο-
ρα[ι]ς . . . κ; δημοσιους ειρηναρχας, αμα τε παλ[ι]ν τον λογιω[τ]ης κ; λαμπρο/ εκδικον etc . . .
Le mot δημοσιευντες est ici l'équivalent de δημοσιοι, employés de police des villages
(cf. HOHLWEIN, *La police des villages égyptiens à l'époque romaine* (Musée Belge, IX,
p. 187-194); et U. WILCKEN, dans *Arch. für Pap.*, V, p. 441); cf. Cair. Cat. 67212,
1 : Παπηης δημοσ[ι]ευων.

Ligne 10. Cf. Cair. Cat. 67057, II, 25 : υπουργ(οι) της διοικ(ησεως) της παγαρ-
χ(ιας). — Lire : μηδεμιαν. — Κενοτομιαν : probablement pour καινοτομιαν.

Ligne 11. Φιλοπραγμάνουντας : ντ en ligature.

Ligne 14. Λογον : lire των λογων. — Επευθυνον : pour επηνθυνον. Je ne vois cepen-
dant pas d'autre mot à proposer.

- 15 [εμφυτον εχων, ως διδασκαλω χρησαμενος τω εν] τοι[s] αγιοις μακαριωτατω
μου πατρι Ασκληπιαδη, [τ]ω [πο]νησαντι τον παντα αυτου βιον τοις Μου-
σειοις, νεους κατα την
[παλαιαν διδαξαντι παιδειαν — — —] σανασοντ . . . στη, κατα την αυτη[v]
πολιν τον ίσον τρ[οπ]ον εσπουδασον φυλατ' τειν, αλλα η επικεια κι η περι
τους λογους
[ευθυια παρα των κακων ουδαμως τιμωνται· μ]αρτυρει τουτω η κατ εμ[o]υ
νυν [σ]υσκευη, κι η κατα τω[n ε]μων πραγματων και ανθρωπων π[αρ]α-
λογος προσελευσις.
[Εγενυηθημεν γαρ εγω και. , η γαιετη μο] συμβιο[s και] ανεψια εκ
[των] δυο αδελφων κατα π[ατερ]α εγω τε κα[i] αυτη, κοινως των ημων
[πα]τερων βιωσαντων
[και μηδεποτε απ αλληλων απο]σχ[οι]νισθεντων μη[τε τ]η διαθεσει μητε τη
οικ[ησει] μητε τη [ε]υζωια μητε τη φιλοσοφω Μουσα, ωστε αμφιβαλλειν
20 [πολλους τινων ειημεν γονεων, οποτε]ρον [εγω του] α[υτ]ης πατρο[s], η αυτη
του εμου. Τπερβ[ασα τ]ην φυσιν τοις εργοις, και την επιεικιαν των ημων
πατερων
[ασχημονουσα, μοιχω τινι προσωμιλησε και — —] πασ[.] μ[ηδε (?)] λογισα-
μενη, πλοιου επεβη και της πατριδος Υπεροριος γεγονεν. Σιωπω γαρ, οτι
το του ανδρος ονομα
[ουκ εγνων πωποτε, ατε ξενου οντος — — —] ασχ[. . π]ορρω της ημων πα-
τριδος χρηματιζον[τος]. ουκ' αρκουμενη τω εαθ[ε]ντι αυτη παρα του αυτης
πατρος μερει,

Ligne 15. Cf. Cair. Cat. 67006, r., 3 : μητε [α]πο γονεων και προγον[ω]ν μου
τουτο το εμφυτον εχο[υσα]. — Αγιοις : très douteux. L'o serait barré, car la trace a
plutôt la forme d'un ρ. On songe d'abord à τρισμακαριωτατω, mais alors ce qui précède
est inexplicable.

Ligne 16. Εσπουδασον : cette forme hybride est pour εσπουδαζον, plutôt que pour
εσπουδασα : cf. l. 13 εφυλαττον. Mais le sens est celui de l'aoriste. — Lire επι<ει>κεια.

Ligne 17. Τουτω : pour τουτο.

Ligne 20. Η : un point sur l'η.

Ligne 21. Cf. Cair. Cat. 67005, r., 17 : ασχημονησαι την [ε]μην ευγενειαν.

Ligne 22. .]ασχ[. . . : ou]δαλ[. . . — Ουκ' : apostrophe dans le ms.

- [συναρπάζειν εβουληθη και το λοιπον. Επιχ]είρει γαρ ο[μου](?) εν δικη και
το αινηκον μοι εκ πατρος και ετερων νομιμων και δικαιων τιτλων εις αυτην
[ανελκειν, ταυτην μοι μονην καταλιπουσα την ελπιδα, τυχειν] της ημ[ων]
ευαρχειας κι Φυλαττ[ου]σης εκαστω το δικαιον· αλλ' ευελπις παντως τυγ-
χανω, ώσ
- 25 [παντων των αδικηματων ποιην δωσει, οσα εις εμε] ^{επ} πλημμεληκεν. Του-
των γαρ των πραγματων, ων την νομην εξεζητησεν αναγκα[γε]ιν υπ
αυ[τη]ν,
- [ουδεν πωποτε εξ οιδηποτε τιτλου υπο νομην αυτης γε]γε[ν]ηται, αλλ' υπηρ-
χεν του ηρωος μη πατρος Ασκληπιαδου εκ τε πατρωας και μητρωας δια-
δ[ο]χης,
- [απο κληρονομιαιων και αγοραστικων (?) ιδιοκτητων] τε και ετερων διαφορων
συμβολαιων και νομιμων και δικαιων τιτλω[ν]: ού τον κληρον ώσ
- [μονος αυτου υιος τυγχανων παρελαθον. Οθεν θα]γμαζω το ποικιλον, μαλ-
λ[ον] δε το πανουργον κι το θηριωδες εκεινης της Φυσεως, όπως
- [εκ του εμου οικου παντα τα κινητα μετεθηκεν, απο πολυ]τιμου εως ελαχισ-
του, εις ου[ς] εβουληθη τοπους, εμου κατα την Αλεξανδρεων την διαδιδασ-
καλιαν
- 30 [ποιουμενου των γονων, και — — —]ευης τυγχαν[ον]τος δια την [τ]ων
γονεων υπολημψιν. Τοις κινητοις μη αρκεσθεισα της εις πολλην
οληην χρυσιου συντεινουσιν ♫

PAGE II.

εβουληθη και των ακινητων ε[γ]κρατης γ[ε]νεσθαι εκ τινος φιλοπραγμοσυνης,
ωστε και αυτην
ελεγχει τα παρ αυτης αδικως και αλογω[ς] πεπραγμενα τε και εξαιτηθεντα,
ών [ο]υ πωποτε,

PAGE I. Ligne 24. Ημων : pour νμων.

Ligne 27. Ού : esprit dans le ms. : ce pronom se rapporte à Asklépiades.

Ligne 30. Lire τοις εις πολλην.

Ligne 31. Elle commence juste au-dessous du mot γονεων de la ligne précédente.

καθα πολλακις εν τοις προγραφεισι μ[ε]μηνυκα, εν νομη [γ]εγενηται· αλλα
τα [α]υτα πατρωα
μου οντα εφ εμαυ[τ]ον εχων, ως και το πραγμα αυτο μαρτυρει. Μαρτυρουσιν
δε και αι παρ αυτης

5 γενομεναι ανορυχαι και ανασκαφα[ι] εν τω^ι εμω οικω και δια δικελλων και
ετερων εργαλιων
τοιουτοροπων, εις αναζητησιν των [ε]αθεντων παρα του εμου πατρος εις
αναγκαιας κ; απαραιτητο[υ]s
χρειας. Τουτων τοινψυ ολων τον ελεγχ[ο]υ παρα ποδα κ; εν καιρω τω δεοντι
τω καθ[α]ροτατω υμων
αποκαλυφθησεται δικαστηριω, και π[ο]ιην παντως επι [τ]ουτοις κατα νομους
ταρεξει. Τας γαρ
παρακατασχεσεις, δις καλουσιν οι νομ[οι] βετεντιωνας, εξ ηθων κακων και
με[τ]αθεσεως σκευω,

10 προς ταις αλλαις π[ρ]ος τιμωριαιν των τοι[ο]υτοροπων γυναικων επενοησεν,
δις [π]αντως καγω,
δια τους εις εμε γ[εγ]ενημενους παρα [τ]ης τοιαυτης συνδιου τροπους, εφ ύμιν
τ[ο]is γενναιοις
δικασταις προς τη [α]ποκαταστασει τω[ν] εμων σκευων εν τω δεοντι καιρω
και [α]πο των αυτης ζητησω.

Ligne 4. Εφ εμαυτον : pour επ εμαυτον (lire sans doute υπ εμαυτον). — Εχων : pour εχω (?). Cette seconde page a été fortement altérée par le copiste.

Ligne 5. Τω^ι avec iota adscrit : cf. Cair. Cat. 67077, *passim*. — Lire εργαλι(δι)ων.

Ligne 7. Τον ελεγχον : le scribe a oublié cette première construction, et donné à cet accusatif le rôle de sujet. — Ολων : pour παντων : cf. Cair. Cat. 67001, 18; P. Iandanae 23, 6 et 7, etc.

Ligne 9. Lire σκευω(ν); cette abréviation est assez fréquente dans les papyrus d'Aphrodité : cf. Cair. Cat. 67175, r., 6; — 67183, r., 10 etc.

Ligne 10. Προς ταις αλλαις : *entre autres*, sous-entendu τιμωριαις, ou encore pour προς τοις αλλοις, ce qui donnerait un meilleur sens. — Le sujet de επενοησεν peut être δικαστηριον, à moins que les mots ο νομος n'aient été omis par le copiste, ce qui serait plus vraisemblable.

Τοιτων τοιςυν φυλατ' τομενων μοι κατα σης νομιμου δικαιολογιας, εξαιτω
 τη[ν σ]ην εντρεχειαν
 μη συγχωρησαι μητεμικν κενοτομ[ι]αν γενεσθ[α]ι κατα της υπ εμε νομης
 η πρ[αγ]ματων η ανθρωπω
 15 παρ οιουδηποτε ανθρωπου, εκ συναρπαγ[η]ς τινος η εχθρων επιβουλης, αλλα
 και ορκιζ[ω] υμ[α]ς κατα του παν
 τοκρατορος Θυ και της θειας και [ο]υρανιας ν[ι]κης του τα παντα νικωντος
 δ[ε]σποτου τη[σ] οικο[υ]μενης Φλαυιου
 Αιναστασιου του αιωνιου αυγου[σ]του αυτοκ[ρα]τορος, τουτους μυ τους αντι-
 ροπτικους λιβε[λ]λους [σ]υναψαι αν[α]φορα
 ιδια κι μηνυσαι τω καθαροτατω δικαστηρ[ι]ω, προς το μη γενεσθαι κενοτομιαν
 τινα κ[ατ]α μη η ανθρωπων εμων
 η νομης υπ εμε τυγχανουσης, εκ συναρπ[α]γης των εμων εχθρων. Τουτο γαρ
 βουλεται[ι] τα φοβερούτατα ηδικτα,
 20 δια σου του την φροντιδα της κωμης ανατ[ε]γαγμενου τα τοιαυτα μηνυθη[να]ι
 τοις δικ[α]στηριοις, προς το μ[η] βλαβηναι
 τους επιεικεις κι ιδ[ιο]πραγμονουντας. Ου γα[ρ] δικαιον την υπ εμε νομην
 αλογως εις ετ[ε]ρους μετατεθηναι. Ορκω
 τοιςυν υμας κατα του θειου ορκ[ου] υποσημ[α]νασθαι εις το ίσον τουτων μου
 των αντιρ[ρ]ητικων λιβελλων, οτι και
 αυτους εδεξασθε· και επι το δικαι[σ]τηριον μ[ε]τα μηνυσεως καθα τοις νομοις
 δοκει τουτοις πεμπετε.
 Φλ; Ωραπολλων Ασκληπιαδου φι[λ]οσοφος, ο π[ρ]ογεγραμμενι, επιδεδωκα
 τουτους μη το[υ]σ λιβελλους τους αντιρρητικους
 25 λιβελλους, αξιων μηδεμιαν κέτομιαν υπομειναι τα υπ εμε πραγματα κι
 ανθρω[π]ους ε[μ]ους, κι υπογραψα[σ] επιδεδωκα.

Ligne 16. Ουρανιη : corrigé en ουρανιας.

Ligne 18. Lire κατα μου.

Ligne 20. Lire peut-être αναδεδεγμενου.

Ligne 21. Ορκω : pour ορκιζω.

Ligne 22. Αντιρρητικους était peut-être, ici encore, écrit avec un seul ρ (comme à la ligne 17). — Οτι : pour οτε. — Ligne 23. Τουτοις : pour τουτους.

TRADUCTION⁽¹⁾.

PAGE I.

« [Mémoire contradictoire⁽²⁾ remis par Horapollon fils d'Asklépiadès], le clarissime et très éloquent philosophe, propriétaire à Phénébythis.

(La convoitise du bien d'autrui est désormais le fait d'un esprit imprévoyant (?). Car les lois de nos très sacrés) empereurs, et les admirables édits de la puissance dépositaire du sceptre⁽³⁾, ont décrété [contre elle de fortes pénalités]. Sachant bien, dans leur extrême prévoyance, que les gens avides du bien d'autrui [...] déploient un grand] zèle pour s'approprier, par ruse et malice, ce qui ne leur appartient pas, [— — —], qu'ils s'efforcent de surprendre⁽⁴⁾ [la bonne foi⁽⁵⁾] des intègres et incorruptibles magistrats, qu'ils osent même [présenter devant les tribunaux de faux] témoignages en leur faveur, réclamant par là, pour se les approprier, des choses qui ne sont pas, et qui n'ont jamais été à eux, [— — —] (sachant cela) [ils (les empereurs) — —] ont ordonné que le véritable maître et possesseur n'aurait qu'à recourir à un mémoire contradictoire, et à le produire [devant le tribunal, par l'intermédiaire du *riparios*⁽⁶⁾], des *defensores* (*civitatum*), des préposés à la police publique, des percepteurs des impôts, des employés [aux bureaux des pagarchies, et de tous les *officiales* (?)⁽⁷⁾]: ainsi doivent cesser toutes les rapines et les illégalités⁽⁸⁾ que pourraient commettre les [impies] contre ceux qui vivent

⁽¹⁾ Le début est trop fragmentaire pour qu'on puisse proposer comme traduction autre chose que des hypothèses. D'ailleurs ces premières lignes sont sans intérêt.

⁽²⁾ Il est dit plus bas (I, l. 23) que l'adversaire a déjà intenté un procès : d'où sans doute la qualification d'*ἀντιρρητικός* donné au présent libelle. L'expression *ἀντιρρητικοὶ λιθελλοὶ* se rencontre dans les Actes du concile d'Éphèse : cf. Du Cange, sous ces deux mots. Des *λιθελλοὶ* (sans épithète) remis au *riparios* nous ont été conservés par d'assez nombreux papyrus : P. Lips. 37, l. 25; — 42, l. 8 (celui-ci remis à un *nyctostratège*); — Cair. Cat. 67091 et sqq. etc.

⁽³⁾ Cf. Cair. Cat. 67005, r., 5, et P. Beaugé, II (dans ce *Bulletin*, t. X, p. 133), l. 9 : δεσπόται τῶ[ν] σκήπτρων.

⁽⁴⁾ Pour ce sens de *συναρπάζειν*, cf. l'emploi de *συναρπαγή* dans Cair. Cat. 67024, r., 52.

⁽⁵⁾ Sur le sens littéral de cette phrase douteuse, voir la note annexée au texte.

⁽⁶⁾ Cette restitution sera justifiée plus bas, p. 193.

⁽⁷⁾ Ταξεδῖται : les employés du bureau ducal ou présidial. Restitution douteuse.

⁽⁸⁾ Καινοτοπία : «étranglé». Cf. plus bas (I, 17), dans l'expression *παράλογος προσέλευσις*, une dérivation de sens analogue.

honnêtement⁽¹⁾. [Je sais combien] de torts [ont été ainsi redressés], et combien les lois en vigueur, par leur efficacité préventive, ont guéri [de maux] dus à l'avidité⁽²⁾ de certaines gens. [Mais, quelle fut l'origine de mes] récents (?) [malheurs⁽³⁾], et quelle personne en fut l'auteur, c'est ce que j'ai honte de dire.

De fait, s'il n'était blâmable de se louer soi-même, [je pourrais me vanter d'avoir acquis depuis longtemps une certaine réputation parmi] ceux qui habitent la grande ville d'Alexandrie⁽⁴⁾. Fréquentant assidûment les *Académies*⁽⁵⁾ du lieu, j'ai toujours conservé [l'honnêteté de mes mœurs; exerçant avec zèle] mes dons naturels pour les belles-lettres⁽⁶⁾, j'offrais à qui le recherchait l'enseignement philosophique. Mes pères et mes aieux [m'avaient transmis cette vocation; j'eus pour maître] feu mon père Asklépiadès qui est maintenant parmi les saints, et qui avait consacré tout l'effort de sa vie à instruire les jeunes gens dans les *Musées* selon la [tradition des anciens (?)]. Pour moi, après sa mort (?)], je m'efforçai de conserver dans cette même ville une situation égale à la sienne. Mais l'honnêteté et les [talents] littéraires [ne sont pas un objet de respect pour les méchants] : ce que prouvent bien les machinations tramées contre moi ces jours-ci, et l'étrange agression dirigée contre mes biens et mes gens.

[Moi et] ma femme, qui est aussi ma cousine, [nous sommes nés] de deux frères issus du même père⁽⁷⁾. Nos pères avaient vécu en communauté, [ne s'étant jamais] séparés [l'un de l'autre], ayant même caractère⁽⁸⁾,

⁽¹⁾ Ce sens du mot *ἐπιεικής* résulte des divers passages où il est employé ici (I, l. 16; 20).

⁽²⁾ Cf. le sens de *φιλοπραγμοσύνη*, plus bas (II, 1), et de *φιλοπραγμοεῖν* dans Cair. Cat. 67003, 9; 67004, r., 5.

⁽³⁾ La phrase exige une restitution analogue à celle que j'ai proposée; mais le sens de *κατὰ βραχὺ* est problématique. S'il fallait prendre ces deux mots dans leur sens ordinaire de «brièvement», ils devraient être placés après *καὶ παρά τινος*. Peut-être doit-on comprendre «récemment, il y a peu de temps».

⁽⁴⁾ Cf. Cair. Cat. 67030, A, 3; B, 10 : Αλεξανδρέων μεγαλόπολις; *ibid.*, n° 67286 (inédit; passage cité au vol. II du Catalogue, p. 218) :

μεγαλέπολις (*sic*) Ἀλεξανδρίας; Éd. XIII de Justinien, I, 2 et sqq. : ἡ Ἀλεξανδρέων μεγάλη πόλις.

⁽⁵⁾ Cf. SUIDAS, s. v. Ακαδήμεια· λέγεται δὲ Ακαδήμεια ἡ τῶν φιλοσόφων διατριβή.

⁽⁶⁾ Ou «pour la discussion philosophique».

⁽⁷⁾ La phrase est bizarre, le sujet étant répété deux fois. Une restitution plus incorrecte, mais moins tautologique, serait : Διδάσκω γάρ ὑμᾶς ὡς συνήθη μοι. τις, ὅμοι] σύμβο[ς καὶ] ἀνεψία. — Les mots *κατὰ πατέρα* paraissent indiquer qu'Asklépiadès et son frère (Héraïkos?; cf. p. 181) n'étaient que demi-frères.

⁽⁸⁾ *Διάθεσις* est assez amphibologique; on pourrait comprendre «ressources, moyens de

même logis, même vie vertueuse, même goût pour la Muse philosophique : au point que [beaucoup de gens] ne savaient au juste [duquel des deux chacun de nous était né], moi de son père, ou elle du mien. Or, outrepassant dans ses actes la retenue de son sexe, et [sans respect] pour la vertu de nos pères [elle s'est donnée à un amant, — — —], et, sans réfléchir, s'est embarquée sur un navire et a quitté les frontières de la patrie. Je n'en dis pas plus, parce que [j'ignore(?)] le nom de cet homme⁽¹⁾ [: car c'est un étranger (?) — — — , et] il est établi loin de notre patrie. Non contente de la part que lui avait laissée son père, [elle a résolu de se saisir aussi du reste]. Elle s'efforce, par une action en justice, de s'[approprier] en surplus ce qui me revient à moi du chef de mon père, ou à d'autres titres justes et légitimes. [Elle ne me laisse d'autre espoir, que le recours] à votre juste autorité, qui conserve à chacun son droit. Mais j'ai bon espoir qu'[elle portera la peine de toutes les iniquités qu'elle] a commises [envers moi]. Car de ces biens, dont elle réclame la mise en possession, [aucun ne lui a jamais appartenu à aucun titre] : mais ils étaient la propriété de feu mon père Asklépiadès, qui les tenait de son père et de sa mère, [par droit de succession, d'achat ou de propriété personnelle], ou en vertu d'autres contrats et de titres justes et légitimes. Or j'ai hérité [de mon père, en qualité de fils unique (?). C'est pourquoi] j'admire l'esprit retors de cette femme, ou plutôt sa vilenie et sa féroceur : car [elle a enlevé de ma maison tous les objets mobiliers, depuis les] plus précieux jusqu'aux moindres, (pour les transporter) en tels lieux qu'elle a voulu, pendant que moi, j'étais à Alexandrie, [m'occupant] d'instruire [la jeunesse, et — — —] à cause de la réputation (?) de mes(?) parents⁽²⁾. Elle ne s'est pas contentée des biens mobiliers, qui s'élèvent déjà à une forte somme d'argent :

subsistance» ; mais ce serait légèrement forcer le sens du mot.

⁽¹⁾ Cette ignorance est certainement singulière, et je ne présente cette restitution que sous toutes réserves. On ne peut supposer qu'Horapollon se tait parce qu'il veut ménager son rival, par crainte peut-être. Car le philosophe est un homme de rang élevé, qui aurait pu poursuivre son adversaire, sans s'exposer, semble-t-il, à aucun risque.

On préférera peut-être : «parce que le nom de cet homme m'est odieux à prononcer» ; mais cette sentimentalité ne serait guère de mise dans une plainte en justice.

⁽²⁾ Je ne vois guère que ἐπὶ Σένης à proposer; c'est peut-être Alexandrie qui est ainsi désignée, par rapport à Phénébythis, village natal du plaignant. Quant au reste de la phrase, la lacune empêche d'en saisir le sens.

PAGE II.

elle voulut aussi se saisir des biens immobiliers, poussée par une avidité qui se décèle dans ses actes injustes et sans raison, et dans ses réclamations sur des propriétés qui ne lui ont jamais appartenu, comme je l'ai dénoncé plus haut maintes fois : car ce sont là des choses que je tiens de mon père, ainsi qu'il ressort avec évidence des faits eux-mêmes. Un témoignage nouveau (de son avidité) est fourni par les fouilles et excavations qu'elle a pratiquées dans ma maison, à coups de pic et d'autres instruments de ce genre, pour retrouver les réserves laissées par mon père en prévision de besoins pressants et urgents. La preuve de tous ces faits sera dévoilée, aussitôt que le moment voulu sera arrivé, devant votre très intègre tribunal; et (cette femme) recevra, conformément aux lois, le châtiment complet de ses fautes. Car (le tribunal) a prescrit, entre autres choses, pour punir les femmes de ce caractère, les *παρανατασχέσεις* (nommées *rétentions* par les lois), en cas de mauvaises mœurs ou de détournements⁽¹⁾. C'est là ce que moi aussi, en raison de la conduite tenue envers moi par une telle épouse, je vous demanderai d'appliquer, nobles juges⁽²⁾, quand le moment sera venu, pour me faire restituer mes biens en prélevant sur les siens⁽³⁾.

La justice que tu rends au nom des lois me garantit en effet la possession de mon avoir; je demande donc à ton zèle de ne pas permettre que qui que ce soit, poussé par un esprit de rapine ou de haine insidieuse, entreprenne soit contre les choses, soit contre les gens qui m'appartiennent, la moindre attaque irrégulière. Mais je vous conjure, au nom du Dieu tout-puissant, au nom de la victoire sacrée et céleste du maître invincible du monde, Fl. Anastase, perpétuel Auguste et empereur, de renvoyer à qui de droit mon présent mémoire contradictoire, et de le présenter au très intègre tribunal⁽⁴⁾,

⁽¹⁾ Sur la *retentio* et l'*actio rerum amotarum*, cf. plus bas, p. 194-195.

⁽²⁾ Pluriel de politesse.

⁽³⁾ Les textes juridiques (*ULPIEN, Regul.*, VI, 9) parlent du droit de *rétention* sur les biens dotaux. Ici les biens acquis par héritage (I, 22 : τῷ ἐκθέντι παρὰ τοῦ πατρὸς μέρει) semblent être aussi en jeu.

⁽⁴⁾ Il s'agit ici du tribunal du *praeses* (cf. plus bas, p. 193). D'ailleurs toute cette page manque de netteté : tantôt Horapollon demande seulement qu'on transmette son libelle au tribunal; tantôt il paraît oublier à qui il s'adresse, et il parle au tribunal lui-même, à qui il donnera les preuves «en temps voulu», c'est-à-dire lors du procès.

afin que la rapacité de mes ennemis ne puisse entreprendre rien d'illégal contre moi, contre mes gens, ni contre les choses qui m'appartiennent. C'est en effet ce qu'ordonnent les terribles édits : que toi, qui as été commis⁽¹⁾ à la surveillance du village, tu présentes les libelles de cette sorte aux tribunaux, pour protéger contre tout dommage les justes qui se contentent de leurs propres affaires. Il serait inique que d'autres s'approprient sans raison ce qui est en fait à moi. Je vous conjure donc, par ce même serment sacré, d'apostiller⁽²⁾ le *duplicatum* de mon présent mémoire contradictoire, dès que vous l'aurez reçu ; et veuillez l'envoyer au tribunal avec un avis de déclaration, comme le prescrivent les lois.

Fl. Horapollon fils d'Asklépiadès, philosophe, le susnommé, j'ai remis le présent mémoire contradictoire, à cette fin que mes biens et mes gens soient à l'abri de toute attaque illégale. J'ai soussigné, et remis. »

Aux pages que l'on vient de lire, font suite, dans le papyrus, deux autres pages, contenant trois documents distincts, sans rapport ni entre eux ni avec le premier : une lettre adressée à l'« évêque Kephalônios » par un certain Jean, pour se disculper d'une accusation; — l'épître d'un notaire à un de ses confrères, consistant en une série de compliments vides, et dont l'en-tête est ainsi rédigée : N[οτά]ρ(ιος) ἐμπαθευτος πρ(ός) εταιρον (lire : ετερον). Ή δὲ ἐπιγραφὴ ήν οὐτως· ἀποδὸς σὺν Θ(ε)ῷ τῷ δεσπότῃ μο(ῦ) (titres) νοταρ(ιώ), π(αρ)α τοῦδε νοταρ(ιον); — enfin une troisième lettre trop mutilée pour être reconstituée. Cette fin du papyrus sera publiée dans le tome III des papyrus byzantins du Musée du Caire. Il est nécessaire toutefois d'en dire ici quelques mots, pour préciser la nature de l'ensemble.

D'abord, il est évident que ces pièces, du fait même qu'elles sont réunies, ne peuvent être que des copies. Le but de ce petit recueil se devine facilement : l'intérêt, quant au fond, en était nul, excepté pour les personnes qui y sont nommées. Or, ce n'est aucune d'entre celles-ci qui l'a composé, puisqu'il s'agit d'individus et d'affaires ne présentant entre eux aucun lien : l'une des lettres d'ailleurs, la seconde, est anonyme, les noms ayant été omis ou remplacés

⁽¹⁾ Ανατεταγμένου n'a pas de sens; les nombreuses fautes de copiste que présente le papyrus nous permettent de supposer une leçon originale

ἀναδεδεγμένου. En tout cas le sens est certain.

⁽²⁾ Peut-être faut-il corriger ὑποσημάνασθαι en ὑποσημειούσθαι.

par la formule ὅδε. La seule raison d'être de cette collection, c'est l'intérêt littéraire qu'on pouvait y découvrir. La forme en est en effet curieuse et prétentieuse, visiblement soignée, quoique le résultat soit moins que médiocre. La lettre du notaire contient une citation d'Homère⁽¹⁾, et le fait qu'elle est réduite à l'état de schéma par l'absence de noms propres, indique bien qu'on ne l'a considérée que comme un modèle de style. Les nombreuses fautes que l'on rencontre surtout dans les derniers morceaux, mots pris pour d'autres (*ὑπομειδίωσα* pour *ὑπωνειδίσα*, p. III), phrases obscures ou même presque inintelligibles (voir la p. II, mais principalement la p. III, non publiée ici), s'expliquent aussi par l'hypothèse d'une copie.

D'autre part, il est inadmissible que ces divers écrits soient de pure imagination. La lettre à l'évêque porte une adresse et une signature, comme aussi la troisième. La seconde porte ces mots significatifs : ή δὲ ἐπιγραφὴ ήν οὕτως, qui prouvent bien l'existence d'un document original. Les mêmes remarques valent encore pour le placet d'Horapollon. Lui aussi est donc la reproduction d'un acte réel : et ce détail a son importance, sur laquelle nous reviendrons. Mais il suit de là que la date approximative (règne d'Anastase) qui y est incluse ne nous renseigne en rien sur l'époque où fut achevé l'exemplaire que nous avons entre les mains.

Le lieu d'origine de cette copie n'est pas indiqué non plus. Cependant la pièce a été présentée à M. Beaugé comme provenant de Kôm-Ichgâou, parmi d'autres portant effectivement le nom d'Ἄρροδίτης κώμη. Il est donc des plus probables qu'elle fait partie de la même série que les autres papyrus byzantins jusqu'ici publiés dans le *Catalogue du Musée*. L'écriture, en outre, est d'un type analogue (sans être identique) à celle du poète Dioscore. Ce serait dans l'étude du notaire-poète, encore une fois, qu'on aurait recopié la requête d'Horapollon : peut-être avait-elle été déposée dans les archives ducales d'Antinoé, où Dioscore l'aura retrouvée, trois quarts de siècle après sa présentation. A ce sujet, le fragment de correspondance entre deux notaires lettrés (*ἐμπαιδευτοι*) est le morceau le plus remarquable. C'est une lettre faite tout entière de formules de politesse, et particulièrement soignée de style : or Dioscore était notaire

⁽¹⁾ Κατὰ τὸ εἰρημένον τῷ παλαιῷ, ὡς «εἰ δέκα μὲν γλῶσσαι, δέκα δὲ στόματ' εἰεν» (*Iliade*, II, 489); ce vers a été deux fois imité

par Virgile : «non, mihi si linguae centum sint, oraque centum» (*Géorg.*, II, 43, et *Énéide*, VI, 625).

lui-même, littérateur comme eux, et le soin pris à faire reproduire un papier aussi insignifiant pour le reste, est un trait qui lui convient parfaitement.

Le récit n'est pas très clair malgré son ampleur : l'obscurité tient moins aux lacunes qui déparent le début, qu'au style lui-même. Sans doute une bonne partie des difficultés doit-elle être portée au compte du copiste; dans tous les cas, on ne peut restituer que dans ses grandes lignes l'affaire dont il s'agit. Heureusement l'intérêt est ailleurs : dans le personnage même d'Horapollon.

C'est un propriétaire foncier de la *κώμη* de *Phénébythis* (I, 1). Le même village est signalé par Suidas, sous la forme *Φαινέσυθις* (*κώμη τοῦ Πανοπολίτου νομοῦ*), et par Étienne de Byzance à l'article *Φενέσηθις* (*πόλις Αἰγύπτου*)⁽¹⁾. Horapollon y dut naître, puisque son père et son oncle y possédaient déjà des biens immeubles, héritage de leur père à eux, et que lui-même y revint après son séjour à Alexandrie (cette dernière ville est désignée [I, 13] par le terme *d'ἐκεῖσε*). Mais il a passé une grande partie de sa vie dans la capitale du diocèse d'Égypte, en qualité de professeur de *philosophie*, comme son père, comme son oncle, comme ses ancêtres (*ἐκ πατέρων καὶ προγόνων* : I, 14) : car il est d'une race vouée à l'enseignement. Enfin il a vécu dans la seconde moitié du v^e siècle, peut-être encore au début du vi^e. Son placet est daté du règne d'Anastase (491-518); nous verrons plus loin qu'il a dû être écrit tout à fait au début de ce règne, sans doute vers 491-493.

Son nom est célèbre dans l'histoire de l'École d'Alexandrie. Suidas consacre un article à un *Ὀραπόλλων Φαινέσυθεως κώμης τοῦ Πανοπολίτου νομοῦ, γραμματικὸς διδάξας ἐν Ἀλεξανδρείᾳ*, qui vécut «du temps de Théodore». Même en admettant, comme je le crois, qu'il s'agisse ici de Théodore le Jeune (408-450), il est impossible d'identifier avec le nôtre ce professeur qui est qualifié de *γραμματικός*, et qui a probablement vécu trois quarts de siècle plus tôt. Mais la triple coïncidence du

⁽¹⁾ Cf. H. GAUTHIER, *Notes géogr. sur le nome Panopolite*, dans ce *Bulletin*, IV, p. 67. Un papyrus bilingue, appartenant à Zéki pacha, au Caire, nous garantit l'authenticité du renseignement de Suidas. Les signatures seules sont conservées; mais dans la partie arabe on apprend que les témoins sont des «gens du district d'Akhmîm

(Panopolis) et de Tahtâ»; parmi les témoins de langue grecque figure un certain *Ισαὰν Κωστ(αντίου)* *ἀπὸ Φενέσηθ(εως)*. Cette *κώμη* est peut-être le village actuel d'*El Hanabis*, qui est tout proche d'Akhmîm; le φ du nom copte représenterait en ce cas un *h* précédé de la lettre *n*.

nom, du village d'origine et des occupations professorales, ne saurait être due au hasard : l'Horapollon de Suidas est un de ces *πρόγονοι* que le nôtre a pris pour modèles, et dont il vante la haute valeur. Plus précisément, c'est sans doute son grand-père : d'abord parce que l'intervalle de temps convient à ce degré de parenté; ensuite parce que l'ancienne coutume grecque, de donner au petit-fils le nom de son aïeul, était encore vivace à l'époque byzantine. Sans sortir des papyrus de Kôm-Ichgâou, on constate que le poète Dioscore, fils d'Apollôs, est le petit-fils de Dioscore Psimanôbet⁽¹⁾; une *ἐγγύη* de l'an 541 contient les noms de *Ἐρμαῖνως Μουσῆτος* et de *Μουσῆς αὐτοῦ γνήσιος υἱός*⁽²⁾.

Étienne de Byzance, au contraire de Suidas, fait de Phénébythis la patrie d'Horapollon « le philosophe » : *Φενεβηθίτης· οὗτω γάρ Ὁραπόλλων ὁ φιλόσοφος ἐχρηματίζετο*, « (l'ethnique est) Phenebythitès : c'est ainsi, en effet, qu'on appelait le philosophe Horapollon ». Il est possible que l'auteur ait simplement employé un mot impropre⁽³⁾, d'autant plus que la « philosophie » de cette époque n'était pas une science à limites très précises. Mais peut-être a-t-il réellement voulu désigner le *philosophe*, le signataire du document ci-dessus publié, ce qui serait un témoignage de la notoriété de ce dernier. Le nôtre se vante, en effet, d'être célèbre à Alexandrie : « s'il n'était blâmable de se louer soi-même, [je pourrais me vanter d'avoir acquis une certaine réputation parmi] ceux qui habitent la grande ville d'Alexandrie ». Il se donne le titre de *λαμπρότατος*; et comme dans le reste de son discours il ne décerne à personne aucun de ces titres de politesse si fréquents dans la littérature papyrologique, il est probable qu'il faut prendre celui-là au pied de la lettre. Il avait peut-être obtenu la dignité de comte, qui est ordinairement marquée par cet adjectif. Rappelons encore que le papyrus Beaugé n'est pas un acte original, mais une copie, exécutée environ soixante-dix ans après la présentation effective du placet. Pourquoi un habitant d'Aphrodité a-t-il pris la peine de transcrire pour lui, à côté d'un modèle de lettre élégante, ce document périmé qui évidemment n'avait plus d'importance

⁽¹⁾ Cf. mon étude sur Dioscore dans la *Revue des Études grecques*, XXIV (1911), p. 456.

⁽²⁾ Cair. Cat. 67296 (inédit), l. 7.

⁽³⁾ Inversement, le *Ὀραπόλλων γραμματικός*

de Photius (*Bibl.*, n° 280, dans *Patrol. gr.*, t. CIV, p. 324), auteur de *Πάτρια Ἀλεξανδρεῖας*, est sans doute le philosophe, celui qui nous occupe ici (voir plus bas, p. 190).

juridique? Ne serait-ce pas parce que le nom célèbre d'Horapollon donnait à ce papier sans valeur un intérêt de curiosité?

En tout cas, d'autres textes que celui d'Étienne de Byzance mentionnent plus précisément notre Horapollon. Suidas connaît deux personnages homonymes : le grammairien contemporain de Théodose; et un autre qui vivait au temps de Zénon, et qu'il qualifie seulement d'*égyptien*. Cet autre évidemment résidait à Alexandrie, puisqu'il était lié d'amitié avec des Alexandrins notoires, comme Héraïkos, Ammônios et Harpocrate. Il était philosophe et païen, assez connu pour que Suidas n'ait pas dédaigné de lui consacrer un article. Zacharie le Scholastique, dans la très curieuse biographie qu'il nous a laissée de Sévère, patriarche monophysite d'Antioche, parle également d'un Horapollon d'Alexandrie, professeur remarquable, mais païen et adonné à la magie⁽¹⁾, compagnon des mêmes Héraïkos et Ammônios, contemporain de Zénon, et au sujet duquel il rapporte quelques anecdotes datant du pontificat de Pierre Monge, patriarche d'Alexandrie entre 482 et 489⁽²⁾. Il me paraît difficile de ne pas identifier entre eux ces deux personnages, et tous deux avec le plaignant du papyrus.

Une seule difficulté pourrait nous arrêter. Le philosophe de Suidas et de Zacharie est un païen; le nôtre invoque une fois (mais c'est dans la formule légale du serment) le Θεὸς παντοκράτωρ⁽³⁾, ce qui n'indique rien de précis; il parle de son ἐν τοῖς ἀγίοις μακαριωτάτου πατρός, mais dans ce dernier passage, le mot *agios* est des plus douteux. On ne peut nier, en tout cas, que ce texte si long soit moins rempli d'allusions chrétiennes que ne le sont d'ordinaire les récits de cette époque. Le papyrus du Caire n° 67097 (*verso*, D) contient un document quelque peu analogue au nôtre, puisqu'il y

⁽¹⁾ Zach. le Schol., dans *Patrol. orient.*, II, p. 15. Cet Horapollon est qualifié de *grammairien*; mais à la page suivante il est traité de *philosophe*.

⁽²⁾ Ces dates sont empruntées à A. von GUTSCHMID, *Kleine Schriften*, II, p. 454. On peut même, plus précisément, placer ces événements entre les années 485 et 487, comme l'a montré M. Kugener dans la *Rev. de l'Or. chrét.*, V, p. 205.

⁽³⁾ Expression qu'un païen de l'époque aurait acceptée. Cf. le passage de Zacharie le Scholas-

tique (*op. cit.*, p. 22) où, pour ménager peu à peu une transition entre le paganisme d'un hésitant et le christianisme qu'on veut lui faire embrasser, «on lui avait conseillé d'adresser une prière au créateur de toutes choses, parce qu'on voulait l'éloigner aussitôt de l'invocation des dieux des païens et des démons, de *Kronos*, dis-je, de *Zeus*, d'*Isis* et de noms de ce genre». L'auteur du papyrus ne prononce pas une fois le nom du Christ.

est question aussi d'une femme qui déshonore sa famille par son inconduite : sur une étendue moindre de moitié, il renferme quatre fois le mot Θεός, deux fois θεῖος, une fois Χριστός et une fois χριστιανός, avec mention du «formidable tribunal de Dieu», du «Dieu vivant du ciel», etc. On remarquera ici, en revanche, cette étrange expression τοῦ ἡρωός μου πατρός (I, 26) pour désigner un défunt. D'ailleurs, la question est moins grave qu'on pourrait le croire. Car nous savons par Suidas que dans la seconde partie de sa vie, Horapollon s'était converti au christianisme : «Héraïkos avait prédit qu'Horapollon passerait, comme un transfuge, aux adversaires, et délaisserait les lois des ancêtres (*πατρίους νόμους*). Et c'est ce qui arriva». On peut donc considérer comme à peu près certain que notre papyrus est l'œuvre de ce philosophe Horapollon, petit-fils du grammairien Horapollon.

La famille de notre auteur est encore composée de son père Asklépiadès, de son oncle et de sa cousine, qu'il épousa. L'oncle était, lui aussi, professeur de philosophie à Alexandrie. On nous dit, en effet, que lui et son frère Asklépiadès avaient toujours été unis d'une manière exemplaire, «ayant même caractère, même demeure, même honnêteté de vie et même amour pour la Muse philosophique». Le nom de cet oncle n'est pas donné, au moins dans ce qui nous reste du papyrus. Mais celui du père, Asklépiadès, est fort connu dans l'histoire des dernières années de la philosophie alexandrine.

Horapollon, d'après Suidas qui copie la *Vie d'Isidore* de Damaskios, était l'ami d'un personnage illustre à Alexandrie : Héraïkos le philosophe. Quand Zénon fit poursuivre tous ces sectateurs zélés du paganisme, on voulut s'emparer d'un certain Harpocrate qui sut déjouer toutes les poursuites, grâce aux complicités de ses amis⁽¹⁾. Horapollon et Héraïkos furent tous deux mis à la question, ensemble, pour leur faire avouer ce qu'ils savaient de la retraite du fugitif. Or, parmi les intimes du même Héraïkos, se trouve cité un certain Asklépiadès, qui s'occupa, à la mort de celui-ci, de le faire momifier selon le rite égyptien⁽²⁾. Cet ami est un philosophe, un Égyptien versé dans la connaissance des antiquités religieuses de son pays. Ne serait-ce pas l'Asklépiadès de notre papyrus, professeur de philosophie à Alexandrie précisément à cette époque, et père d'Horapollon?

⁽¹⁾ SUIDAS, s. v. Ἀρποκρᾶς et Ὁραπόλλων. — ⁽²⁾ Ibid., s. v. Ἡραϊκός. Cf. plus bas, p. 187.

Assurément cette dernière hypothèse ne peut se vérifier. Pourtant, si l'on y réfléchit, elle est beaucoup moins aventurée qu'elle ne le paraît. Le nom d'Asklépiadès ne se rencontre que cette seule fois dans la liste, assez longue, des philosophes alexandrins du v^e siècle aujourd'hui connus. Si donc celui du papyrus fut aussi illustre que le prétend son fils, il ne peut y avoir de doute sur son identité. Les dates correspondent parfaitement; Horapollon nous apprend que son père était mort depuis un certain temps au moment où il écrit (vers 491). Or le philosophe Asklépiadès n'est déjà plus mentionné par Zacharie, dont le récit concerne les années 485-487. En outre, dans les derniers temps du v^e siècle, Alexandrie compte encore beaucoup de philosophes païens, mais les familles d'où ils sortent sont en petit nombre. L'enseignement n'était pas seulement une profession : la «philosophie» formait une sorte de société demi-secrète, qui considérait comme un devoir national d'employer la science à défendre les restes de l'ancienne religion; et des générations de sophistes se transmettaient de père en fils ce poste de combat. Tous les individus qui nous sont encore connus font partie d'un groupe familial : Hermias le philosophe a pour frère Grégoire le philosophe; il épouse Aidesia, parente du philosophe Syrianos; ses enfants sont les philosophes Ammônios et Héliodore⁽¹⁾. D'autres dynasties se montrent dans l'œuvre de Damaskios : celle d'Asclépiodote gendre d'Asclépiodote, celle d'Archiadas et Eupithios, tous deux dévoués aux mêmes études, et fils d'Hégias qui les avait devancés dans la même voie, petits-fils de Théagène d'Athènes et arrière-petits-fils d'Archiadas l'ancien; celle de Theodora, une émule d'Hypatie, fille de Diogène, fils d'Eusèbe, fils de Flavien, qui sont évidemment des philosophes (*ἀνδρας τὰ πρῶτα τῆς εἰδωλολατρούσης ἀσεβεῖς απενεγκαρένους*), descendante plus éloignée de Sampsigeramos et de Monimos, qui étaient aussi les aïeux du célèbre Jamblique. Ces gens-là tenaient avant tout à se préserver du christianisme; et comme le christianisme faisait chaque jour des progrès, le cercle se resserrait où ils pouvaient contracter des alliances. C'est pourquoi Horapollon, d'après le papyrus ici publié, épouse sa cousine. Des liens plus ou moins étroits de parenté devaient unir entre eux presque tous les personnages

⁽¹⁾ Cf. les fragments de la *Vita Isidori*, de Damaskios, dans Photius (*Patrol. gr.*, t. CII, col. 528 sqq. et surtout 1249 sqq.), ou dans

Suidas, qui a consacré des articles à quelques-uns de ces personnages; et l'index de l'ouvrage de M. Asmus, cité plus bas.

que Damaskios met en scène dans sa *Vie d'Isidore*. En voyant, parmi les amis les plus intimes d'Héraïkos, un certain Asklépiadès et Horapollon, et sachant d'autre part qu'Horapollon se désigne lui-même comme fils d'Asklépiadès, il n'est donc pas téméraire de proposer l'identification des deux Asklépiadès.

Ceci admis, le nom de l'oncle d'Horapollon nous est connu *ipso facto*. Rapprochant en effet deux phrases de Suidas dispersées en deux articles différents, M. Asmus⁽¹⁾ a montré qu'Héraïkos et Asklépiadès étaient frères. Ainsi s'explique pourquoi Héraïkos s'affligeait tant des mauvaises tendances qu'il discernait chez Horapollon⁽²⁾. La femme de celui-ci, celle contre qui nous venons de voir lancer une accusation d'adultère et de détournement frauduleux, était la propre fille de ce célèbre Héraïkos.

En résumé, notre papyrus fournit un précieux chaînon pour relier les données historiques éparses dans Suidas, Photius et Zacharie le Scholastique. On peut, grâce à lui, poser les conclusions suivantes :

1° Les deux Horapollon cités par Suidas sont de la même famille, le second étant probablement le petit-fils du premier;

2° Il faut sans doute intercaler entre les deux, pour compléter la généalogie, les deux frères Asklépiadès et Héraïkos dont nous venons de parler.

Nous avons ainsi, reconstituée dans ses grandes lignes, pendant plus d'un siècle, l'histoire d'une des grandes familles de philosophes alexandrins, mêlée aux derniers combats du paganisme contre le christianisme.

Horapollon I^{er}, né en des temps relativement calmes, à la fin du IV^e siècle, fut, semble-t-il, un pur grammairien, qui suivit une destinée tranquille, enseignant à Alexandrie, puis à Constantinople, et s'occupant uniquement de travaux sur la poésie grecque, sur Sophocle, Alcée et Homère.

Pour son fils Asklépiadès, les circonstances sont devenues plus graves. La lutte s'exaspère entre l'ancienne et la nouvelle religion. Le parti païen ne se découragea pas si vite qu'on est souvent tenté de le croire. Après l'essai malheureux de Julien, le *magister militum* Lucius voulut assassiner Théodose et

⁽¹⁾ *Das Leben des Philosophen Isidoros*, reconstruction de l'œuvre de Damaskios, et traduction

par R. Asmus (Leipzig, 1911), p. 60, l. 10.

⁽²⁾ SUIDAS, s. v. Οραπόλλιος.

rétablir les vieux cultes; l'un des derniers empereurs d'Occident, Anthemius, et son ami le consul Sévère, auraient été païens et auraient combiné un plan de réaction religieuse, si l'on en croit Damaskios, qui énumère encore plusieurs tentatives analogues de restauration, notamment sous Zénon⁽¹⁾. Nulle part le combat ne fut plus vif qu'en Égypte.

Le v^e siècle avait vu commencer ces aspirations séparatistes des nationalités orientales, qui accusa, au début de l'époque byzantine, l'insuccès réel de l'hellénisme en Syrie et en Égypte. L'antinomie entre l'esprit grec et l'esprit égyptien apparut mieux à mesure que devenait plus évidente la faiblesse de l'empire gréco-romain. Elle se manifeste jusque dans les détails. Les écrivains ne dissimulent pas un certain mépris pour les Coptes; Procope⁽²⁾ traite dédaigneusement les Pyramides d'ouvrage inutile. Jean le Lydien⁽³⁾ partage évidemment son avis; quoiqu'il se réfère aux ouvrages des savants, il parle des «mausolées et des pyramides d'Amasis et de Sésostris», et c'est seulement, d'ailleurs, pour faire de ces monuments de la «jactance égyptienne» (*αιγυπτιακαι ὑπερηφανιαι*) un exemple de folle prodigalité. L'art égyptien leur semble barbare; la littérature aussi : le rhéteur Eunape reconnaît que la race a une passion pour la poésie, *μαίνονται*, mais elle ignore les ouvrages sérieux : «ό δὲ σπουδαῖος Ἐρμῆς αὐτῶν ἀποκεχώρηκεν⁽⁴⁾». Les Égyptiens, de leur côté, étaient un peuple volontiers vaniteux. Ils aimait à faire valoir leur «sagesse» vénérable, leur science née avant toute autre (ils avaient inventé la géométrie⁽⁵⁾), leur antiquité fabuleuse, qu'ils ne faisaient pas remonter à moins de trente mille ans⁽⁶⁾. Damaskios, l'ami des philosophes d'Alexandrie, se faisant sans doute l'écho de leurs prétentions, écrivait : *Αἰγύπτιοι τοῖνυν ὅτι μὲν παλαιτάτοι ἀνθρώπων εἰσὶν οὐδεὶς οὐτως ἐστὶν ὀψιμαθής ὃς οὐχὶ πολλῶν ἀκίκος λεγόντων τε καὶ γραφόντων*⁽⁷⁾. Ils en restaient toujours à l'attitude dédaigneuse des prêtres du temps des Pharaons accueillant Hérodote. Pour les Grecs, au contraire, l'ère admirative était passée depuis longtemps. Depuis le v^e siècle surtout, entre

⁽¹⁾ Photius, *loc. cit.*, col. 1276 et 1301.

sonade (1822), p. 92.

⁽²⁾ *De Aedif.*, II, 1.

⁽⁵⁾ Cf., entre autres garants de cette invention, Suidas, s. v. *γεωμετρία*.

⁽³⁾ J. Lyd., *de Magistr.*, II, 21 (éd. Wuensch,

⁽⁶⁾ Suidas, s. v. *Ηραίσκος*.

p. 78).

⁽⁴⁾ Voir *Vitae Sophist.* (*Προαιρέστος*), éd. Bois-

⁽⁷⁾ Photius, *op. cit.*, col. 1249.

le gouvernement byzantin et la population indigène, règne une haine latente qui éclate parfois en guerre ouverte⁽¹⁾.

C'est l'époque où les Coptes étudient le plus activement tout ce qui se rattache à leur passé. Asklépiadès écrit un ouvrage (*περὶ Αἰγυπτίων ὡγγύιων*), qui, avons-nous vu, embrassait une période de 30.000 années. Un Horapollon compose des *πάτρια Ἀλεξανδρεῖας*, Hermias des *πάτρια Ἐρμούπολεως*⁽²⁾. On recherche les livres, authentiques ou supposés, de Manéthon⁽³⁾. L'écriture hiéroglyphique trouve des curieux qui s'efforcent de la déchiffrer⁽⁴⁾. Les peuples du Haut-Nil, qui avaient conservé certaines parties de l'ancienne civilisation pharaonique, au moins sa religion, attirent des explorateurs pour cette raison : Olympiodore de Thèbes visite la Nubie, où les prêtres blemmyes le reçoivent en grande pompe⁽⁵⁾, vers le premier tiers du v^e siècle; il pousse son excursion jusqu'au vieux poste de Primis, limite méridionale de l'ancienne extension romaine. Bien plus tard, à la fin du vi^e siècle, le chroniqueur Jean de Nikious, en pleine domination arabe, s'inquiète encore des antiquités de son pays; il relate la construction des Pyramides, la fondation des villes d'Héliopolis et de Bousiris, du temple de Sebennytos, etc. . . . ; son ouvrage est surtout une histoire locale. Et il avoue avoir consulté d'autres auteurs⁽⁶⁾, dont les travaux devaient être entièrement indépendants de ceux des annalistes byzantins : le récit de l'invasion de Cambuse⁽⁷⁾, par exemple, ne se trouve nulle part ailleurs.

Cette passion des origines devait fatalement coïncider avec une fidélité convaincue au paganisme. La « sagesse égyptienne » tant vantée⁽⁸⁾ était insé-

⁽¹⁾ Cf., dans L. CANTARELLI, *La serie dei Prefetti di Egitto*, III, les nombreuses séditions contre les augustaux du v^e et du vi^e siècle.

⁽²⁾ PHOTIUS, *Bibl.*, n° 280 (*Patr. gr.*, CIV, col. 324). L'époque où vécurent les poètes cités en cet endroit par l'auteur, est inconnue. Mais qu'ils appartiennent au Bas-Empire, cela n'est pas douteux, grâce aux titres de *πολιτευόμενος*, *δούξ*, *ἡγεμών*, grâce à la forme des noms propres, *Ἀνδρόνικος*, *Μαυρίκιος*. Cet Horapollon est sans doute notre Horapollon II; le « comte » Phoibammôn de Lykopolis dont il est question dans le même passage, serait à comparer au

décurion Phoibammôn, grand propriétaire à Lykopolis, dont parle le P. Oxy. 902, l. 4 (an 465).

⁽³⁾ ZACH. LE SCHOL., *Vie de Sévère*, dans *Patrol. orient.*, II, p. 62.

⁽⁴⁾ Cf. plus bas, p. 191.

⁽⁵⁾ PHOTIUS, *Bibl.*, n° 80 (*Patr. gr.*, t. CIII, col. 273).

⁽⁶⁾ Jean de Nikious, trad. Zötenberg (*Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque nationale*, t. XXIV), p. 344.

⁽⁷⁾ Ibid., p. 392-396.

⁽⁸⁾ Damaskios, dans *Photius*, col. 1249.

parable de sa théologie. De fait, le courant de résistance au christianisme est très puissant au v^e siècle. Le meurtre d'Hypatia n'est qu'un épisode : l'école philosophique d'Alexandrie restait florissante encore au temps de l'empereur Zénon. D'après les récits singulièrement vivants du *scholastique* Zacharie⁽¹⁾, on a cette impression que le parti païen est, à cette époque, à peu près égal au parti chrétien. La science, la littérature, l'éducation de la jeunesse, même chrétienne, est en grande partie entre les mains des « Hellènes ». Le préfet d'Égypte, ses subordonnés, sont parfois des païens, à peine dissimulés. Enrichios (?? Antrikious dans le texte), préfet d'Égypte au nom de Zénon était « un adepte caché des païens, et l'assesseur qu'il avait comme *σύμποντος* [?] s'adonnait ouvertement au culte des démons païens⁽²⁾ ». Alexandrie ne se distingue pas par là du haut-pays. Nous voyons par l'exemple d'Horapollon que les philosophes de la grande ville étaient souvent des Coptes originaires de Thébaïde. On connaît le cas de l'historien-poète Olympiodore de Thèbes, Ἐλλην τὴν θρησκείαν⁽³⁾; celui de Pamprepios son compatriote, l'un des principaux artisans de la grande conspiration païenne d'Illous contre Zénon⁽⁴⁾. Il semble que l'Égypte ait été un des pays où le christianisme eut le plus de mal à triompher complètement. Dans la Vie de Sévère d'Antioche par Zacharie, presque tous les étudiants chrétiens sont des étrangers. Vers la même époque, à Béryte de Phénicie, on découvre une grave affaire de magie et de sacrifice humain : l'un des chefs était « Jean, surnommé le Foulon, originaire de Thèbes en Égypte⁽⁵⁾ ». Tout près d'Alexandrie, à une distance de quatorze milles, la localité de Menouthis⁽⁶⁾ possédait vers 485 un temple d'Isis en pleine prospérité; les habitants étaient en majorité partisans des anciens cultes : « Ceux qui passaient pour être chrétiens à Menouthis... étaient, à l'unique exception de leur prêtre, tout à fait faibles dans leur foi, à ce point qu'ils étaient asservis à l'or que les païens leur donnaient pour qu'ils ne les empêchassent pas d'offrir des sacrifices aux idoles⁽⁷⁾ ». Si un

⁽¹⁾ *Vie de Sévère*, loc. cit.

[*ibid.*], p. 476; Jean de Nikious, p. 485.

⁽²⁾ *Ibid.*, p. 25. Vers 415, l'Augustal Oreste est accusé d'être païen (*Socrate*, VII, 13).

⁽⁵⁾ *Vie de Sévère*, p. 58.

⁽³⁾ Dans Photius, *ibid.*, t. ClII, col. 256.

⁽⁶⁾ ZACH. LE SCHOL., loc. cit., p. 17 et 27 sqq.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, col. 1277; et Suidas, s. v. Παμπρέπιος; cf. Malchos [Bonn], p. 270; Candidus

Le nom de Μένουθις (Mânotin dans le texte) a été conservé par Étienne de Byzance.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 30.

tel état de choses pouvait durer à quelques heures d'Alexandrie, on juge de ce qui devait se passer dans la vallée du Nil. A Oxyrhynchos, en 426, un décurion est déclaré *καταφυγόντα εἰς παγανικὰς συντελίας*⁽¹⁾; dans ces *συντέλειαι*, M. Wilcken voit des «clubs» païens. Dans la région de Panopolis, jusqu'au milieu du ve siècle, le moine Schnoudi lutte contre une société païenne puissamment organisée, contre laquelle il lui faut des miracles pour remporter la victoire⁽²⁾; il détruit lui-même le temple d'Atripe, le village où il fonda son couvent⁽³⁾; il s'en prend aussi à un petit dieu inconnu par ailleurs, Petbe⁽⁴⁾. Son ami Macaire, évêque d'Antaiopolis, met le feu à un temple «du dieu Kothos» qui fonctionnait encore ouvertement dans les environs de sa résidence, fréquenté par une foule de fidèles⁽⁵⁾.

La lutte se prolongea encore tout le long du vi^e siècle. Un certain Apa Moïse ruina le temple d'«Apollon» (?) à Abydos, desservi par vingt-trois prêtres qui périrent dans la catastrophe. Le récit de ce drame nous fait voir que les païens (*πρεσβύτεροι*) étaient fort nombreux dans la ville. Ceci dut se passer au début du vi^e siècle, car Apa Moïse était «petit garçon» lorsque mourut Schnoudi (451); et à la page suivante de sa *Biographie*, il est question de Sévère d'Antioche et de Théodore d'Alexandrie, et de leur passage à Constantinople au commencement du règne de Justinien⁽⁶⁾. Dans la Haute-Thébaïde, le voisinage de Philai et des Blemmyes idolâtres communiquait une certaine vitalité à la résistance. C'est vers 535 que le temple d'Isis de Philai fut converti en église⁽⁷⁾. L'existence d'autres centres païens en Libye, dans les oasis d'Ammon et d'Augila, dut exercer une moindre influence⁽⁸⁾. Au début du règne de Justin II, vers 570, un notable d'Antaiopolis est formellement accusé de paganisme et de

⁽¹⁾ Papyrus du Musée de Berlin (*Berliner Griechische Urkunden*) n° 936; cf. *Arch. für Pap.*, I, p. 408-411. Mais la traduction de *παγανικός* par «païen» ne me paraît pas certaine.

⁽²⁾ Cf. E. AMÉLINEAU, *Mém. de la Miss. archéol. franç. au Caire*, IV, p. 45 sqq., 48, 66 etc.

⁽³⁾ Cf. J. LEIPOLDT, *Schenute von Atripe*, p. 93, note 1.

⁽⁴⁾ A. ERMAN, dans *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXIII, p. 47.

⁽⁵⁾ E. AMÉLINEAU, *op. cit.*, p. 112 sqq.

Bulletin, t. XI.

⁽⁶⁾ Fragment publié par E. AMÉLINEAU, *op. cit.*, p. 686 sqq. La mention de Sévère et de Théodore apparaît sans doute dans une «prophétie»; mais il faut bien qu'Apa Moïse ait vécu assez longtemps pour connaître au moins ces personnages.

⁽⁷⁾ Cf. mon étude sur *Théodore de Philae* dans la *Revue de l'Hist. des Religions*, t. LIX, p. 302.

⁽⁸⁾ PROCOPE, *de Aedif.*, p. 333 (Augila). Pour l'oasis d'Ammon, païenne peut-être encore au vi^e siècle, cf. E. Amélineau, dans la *Rev. de l'Hist. des Religions*, t. XXX, p. 34 sqq.

sorcellerie : il va jusqu'à dénier des chapelles, il sacrifie à des idoles, ξόανα⁽¹⁾. Le patriarche jacobite Andronic, aux environs de l'an 620, trouve encore des temples païens à renverser⁽²⁾. Pisentios de Koptos, vers la même époque, compte les «actes d'idolâtrie» parmi les «œuvres perverses» habituelles à ses contemporains⁽³⁾. Au VIII^e siècle, sous la domination arabe, un hasard nous a conservé les formules d'un magicien du Fayoum, qui invoque encore «Isis et son fils Horus», ou «Isis et Nephthys, les deux sœurs tristes et affligées⁽⁴⁾».

Ces mécréants sont appelés Ἐλληνες, dénomination inexacte qui ne doit pas nous induire en erreur : il s'agit des cultes égyptiens, dans la plupart des cas. Ammōnios, l'un des maîtres de l'historien ecclésiastique Socrate, avait été prêtre de Thot (*ἰερεὺς πιθήκου*) à Alexandrie⁽⁵⁾. Sans doute, lors du pillage du temple de Menouthis, le peuple d'Alexandrie croyait, dans les idoles solennellement livrées au feu, reconnaître des dieux grecs : Dionysos, Kronos, Zeus, Athéné etc... : et peut-être n'avait-il pas toujours tort. Pourtant nous savons que le temple était dédié à Isis (p. 17), qu'une partie des statues venait d'un antique sanctuaire de Memphis (p. 29), que l'édifice était revêtu d'inscriptions hiéroglyphiques (p. 27), que dans la cachette on trouva «des chiens [Anubis] et des singes [Thot], et en outre des familles de chats [Bastit]; car ceux-ci également étaient des dieux égyptiens» (p. 35). Partout où nous avons quelques détails sur ces divinités, leur nationalité transparaît sous le masque hellénique⁽⁶⁾. Au VI^e siècle, le païen d'Antaiopolis protège la religion «des Blemmyes», c'est-à-dire l'ancien culte national.

A cette époque tardive, les rites étaient encore exactement suivis, et même, semble-t-il, exactement compris. Un passage de Damaskios, conservé par Suidas (*s. v. Ἡραῖσκος*) et par Photius (col. 1276) en fournit une preuve

⁽¹⁾ Cair. Cat. 67004, l. 8 : ... χριστιανοὶ ἀθετῆσαι σέβεις καὶ θρῆσκος, καὶ δαίμονι καὶ ξόάνοις ἀφιερῶσαι σημούς.

⁽²⁾ Ludolf dit l'avoir lu dans un *Synaxaire* éthiopien (cf. RENAUDOT, *Hist. Patr. Alex.*, p. 155).

⁽³⁾ E. AMÉLINEAU, *Étude sur le christ. en Égypte au VII^e siècle*, p. 107.

⁽⁴⁾ A. ERMAN, dans *Zeitschr. für ägypt. Sprache*, XXXIII, p. 43-51.

⁽⁵⁾ SOCRATE, *Hist. ecclés.*, V, 16.

⁽⁶⁾ Le dieu que Schnoudi, dans une de ses lettres, appelle *Kronos*, porte aussi le nom de *Petbe* (A. ERMAN, *loc. cit.*, p. 47) : ce qui prouve combien il faut se méfier des noms grecs de divinités cités dans les écrits coptes. Dans le même passage, Schnoudi écrit «Héphaïstos, c'est-à-dire Ptah». Les «Apollon» et autres dieux helléniques sont sans doute, de même, de simples pseudonymes.

éclatante : *ἀποθανόντι δὲ (Ἡραϊσκῷ) ἐπειδὴ τὰ νομιζόμενα τοῖς ιερεῦσιν ὁ Ἀσκληπιάδης ἀποδιδόναι παρεσκευάζετο, τά τε ἄλλα καὶ τὰς Ὀσιριάδας ἐπὶ τῷ σώματι περιβολάς* etc... «quand Héraïskos fut mort, Asklépiadès (le père de notre Horapollon) se préparait à accomplir les rites usités par les prêtres, et entre autres à entourer le corps des bandelettes osiriaques». C'est une momification à l'antique, sous le règne du *basileus* Zénon. Plus loin, Suidas a conservé une phrase énigmatique dans son isolement : «*καὶ ἐγεγόνει ὁ Ἡραϊσκός Βάκχος, ὡς ὄνειρος αὐτὸν κατεμήνυσεν*». Le plus récent traducteur de la *Vie d'Isidore*, M. Asmus (*op. cit.*, p. 63, l. 30) interprète : «Und Heraiskos war ehemals Bakchos gewesen, wie ihm ein Traum geoffenbart hatte». Cette traduction a déjà contre elle d'ajouter deux mots au texte : *ehemals*, et *ihm*. Mais surtout, ainsi comprise, la phrase n'a plus guère qu'une apparence de sens. «Avoir été autrefois Bakkhos», pour un païen qui croit à l'existence de cette divinité, c'est «être Bakkhos». Héraïskos serait donc une incarnation de Dionysos, ce qui est une conception étrange dans le paganisme ; mais le plus fort est que le dieu s'est ainsi incarné sans le vouloir, sans s'en douter, puisque Héraïskos n'apprend ce qu'il est que «par un songe». Je crois que le passage de Suidas doit faire suite aux lignes consacrées plus haut à la momification du philosophe décédé, et il faudra traduire : «Et Héraïskos était devenu Bakkhos, comme un songe le révéla (à un autre, sans doute à Asklépiadès)». Bakkhos est le nom donné jadis par les Grecs à Osiris. Les gens de ce temps savaient-ils donc encore que le mort s'identifiait à Osiris, qu'il «devenait un Osiris», selon la très ancienne croyance pharaonique?

On admettait encore les âmes diverses que les vieilles traditions donnaient au corps. Isidore, dit Damaskios⁽¹⁾, avait appris «que l'âme possède un véhicule lumineux, étincelant comme un astre, et éternel. Ce quelque chose est enfermé dans le corps, et réside dans la tête selon les uns, dans l'épaule droite selon d'autres». On songe au «lumineux» qui était l'une des survivances de l'âme, d'après certains théoriciens de l'âge pharaonique.

Il n'est donc pas exact de dire, comme on l'a souvent répété, depuis M. Amélineau et M. Leipoldt, que le christianisme égyptien fut une réaction

⁽¹⁾ SUIDAS, s. v. *αὐγοειδῆς*.

de l'esprit national contre l'hellénisme⁽¹⁾. La religion nouvelle venait de l'étranger tout comme l'Olympe grec. Vers la fin du v^e siècle et au début du vi^e, le christianisme égyptien est celui qui est en faveur à Constantinople. Zénon tolère somme toute le monophysisme copto-syrien, Anastase en est le partisan déclaré. Comment les «nationalistes» de la vallée du Nil pourraient-ils voir dans cette croyance officielle un instrument de protestation contre l'hellénisme? Car la «haine du Grec», très réelle chez eux, s'exerce contre le Grec actuel, le Byzantin, beaucoup plus que contre le Grec d'autrefois, l'idolâtre. L'avènement du christianisme fut une défaite pour le parti patriote égyptien. La preuve de ce fait, c'est que ces derniers païens ont toujours à la bouche le mot de *πάτριος* pour désigner leur foi, tandis que les Coptes chrétiens ne s'en servent pas contre les Grecs. Déjà sous l'empereur Théodose I^r, lors du pillage du Sérapéum, on voit paraître cette expres-

⁽¹⁾ La thèse de M. Leipoldt (*Schenute von Atri*, p. 26-34) repose sur plusieurs affirmations fondamentales erronées :

1° Il y aurait en Égypte, vers l'an 400, deux éléments opposés et même ennemis dans la population : les Grecs et les Égyptiens. C'est un anachronisme : à l'époque byzantine il y avait longtemps qu'aucun habitant du pays ne se réclamait plus de la nationalité grecque, dépossédée de ses priviléges. Les noms grecs, comme celui du prêtre Homère, que M. Leipoldt invoque en témoignage (p. 29, note 1), ne signifient rien. Il suffit de parcourir un *index* de publication papyrologique, pour constater le mélange des noms grecs et indigènes dans la même famille. Dans celui des *Papyrus byzantins du Caire*, je relève Dioscore Psimanôbet, Kharisios Psimanôbet, Timothée fils de Phoibammôn, Phoibammôn fils d'Euprepeios, Eukharistia fille de Tekrompia, Hérakleios Atik, Hérakleios fils de Patasaïs, Thébaïs mère d'Anatole, etc.... Sinon, faudrait-il admettre que les Égyptiens très nombreux qui portent alors les noms de Maximos, Serenos, Loukanos, Victor, etc., sont des Latins?

2° Vers l'an 400, ces «Grecs» seuls seraient païens, la population copte de Haute-Égypte étant tout entière chrétienne (p. 27). De là viendrait que pour les Coptes, le mot «Hellènes» désigne les païens (p. 27). Mais les Coptes n'ont pas inventé cette expression, qui est courante dans tout l'Orient chrétien. En résumé, «la vieille religion égyptienne avait alors perdu son caractère national» (p. 28). Les foyers de paganismus qu'étaient au v^e siècle Syène, Thèbes, Abydos, Panopolis ont été étudiés plus haut; et les exemples rapportés au cours de cet article montrent assez que les dieux qu'on y adore sont le plus souvent des dieux indigènes, même lorsque les récits les affublent de noms helléniques.

Enfin M. Leipoldt allègue la littérature copte, née du christianisme, et qui donna «sa dernière floraison à l'ancienne langue égyptienne». C'est là une autre question. Cette littérature, en majorité faite de traductions, ne peut d'ailleurs prouver que la conversion du pays au christianisme fut «un renforcement de la conscience nationale». Tout ce qu'on peut dire, c'est que, pour des raisons politiques, cette conversion ne profita pas à l'hellénisme comme elle l'aurait dû.

sion : Ὀλύμπιος τις ἐν φιλοσόφου σχήματι συνών αὐτοῖς, καὶ πείθων χρῆναι μὴ ἀμελεῖν τῶν πατρίων⁽¹⁾. Dans l'entourage d'Horapollon et d'Héraïkos, elle est courante : πάτριοι τελεταὶ, θεολογία ἡ πάτριος, πάτριοι νόμοι signifient la religion pharaonique⁽²⁾. Se convertir, c'est « être un transfuge », αὐτομολεῖν⁽³⁾. Dans notre papyrus, le même esprit patriotique se fait jour. Ce qui choque le plus Horapollon, dans la conduite de sa femme, c'est qu'elle a quitté l'Égypte, le sol natal : τῆς πατρίδος ὑπερόριος γέγονεν (I, 21). A la ligne suivante, il revient encore sur ce grief : son complice était un étranger, un homme inconnu à Alexandrie, πόρρω τῆς ἡμῶν πατρίδος χρηματίζοντος. Ce trait est l'un de ceux qui me confirment le plus dans l'opinion que l'Horapollon de ce document est bien le professeur païen dont nous parlent Damaskios et Zacharie le Scholastique.

Vivant au milieu de ces luttes et de ces tumultes, Asklépiadès, assez naturellement, délaissa la rhétorique paternelle pour s'adonner à la philosophie, c'est-à-dire à la défense active du paganisme. Il laissa la réputation d'un homme prodigieusement instruit dans la théologie antique, surpassant même son frère Héraïkos à ce point de vue : τὴν Αἰγυπτίων σοφίαν δαήμων⁽⁴⁾. Nous venons de voir comment il en pratiquait les rites, à propos de la momification d'Héraïkos. Officiellement, d'après notre papyrus, il aurait été professeur de philosophie dans les « Musées » d'Alexandrie.

Il eut un fils qui continua son œuvre, le second Horapollon. Professeur comme son père et héritier de ses idées, il les répandit d'abord avec plus de zèle encore. Il avait le don de persuasion⁽⁵⁾, et les chrétiens, le haïssant particulièrement pour cette raison, l'avaient, par jeu de mots, affublé du sobriquet de *Psychapollon*, « celui qui perd les âmes »⁽⁶⁾. Le cours d'Horapollon était une école de fanatisme; à la sortie d'une de ses leçons, des étudiants assommèrent à moitié un de leurs condisciples, Paralios, qui, nouvellement converti au christianisme, avait insulté une prêtresse d'Isis et la déesse elle-même⁽⁷⁾. Horapollon, comme Asklépiadès, était curieux des antiquités égyptiennes, des dieux de son pays, des miracles païens qu'on opposait aux chrétiens : ce qui lui

⁽¹⁾ SÖZOMÈNE, *Hist. ecclés.*, VII, 15.

⁽⁵⁾ ZACHARIE, *op. cit.*, p. 15.

⁽²⁾ SUIDAS, *s. v.* Ἡραϊκός et Ὁραπόλλων.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 32.

⁽³⁾ *Ibid.*, *s. v.* Ὁραπόλλων.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 23.

⁽⁴⁾ SUIDAS, *s. v.* Ἡραϊκός.

vaut, de la part de Zacharie le Scholastique, l'appellation de « magicien ». C'est lui, semble-t-il, qui écrivit ce traité sur les *πάτρια Ἀλεξανδρεῖας*, que Photius déclare avoir trouvé dans un manuscrit avec d'autres œuvres grecques d'Égypte⁽¹⁾.

Mais la fin des grandes luttes était proche. L'empereur Zénon, inquiet des conspirations ourdies contre lui par des païens, fit poursuivre les philosophes. Harpocrate réussit à s'échapper; Héraiskos et Horapollon furent mis à la question, parce qu'on espérait tirer d'eux des renseignements⁽²⁾. La profession de paganisme devenait de plus en plus dangereuse; peut-être aussi les malheurs privés qui atteignirent Horapollon, et que nous relève le papyrus, contribuèrent-ils à son découragement. Il finit par se convertir au christianisme, comme l'avait prédit mélancoliquement Héraiskos. C'est ce que constate Damaskios dans cette phrase indignée : « Sans qu'aucune nécessité apparente l'y contraignît, il se convertit de son propre mouvement, mû peut-être par une insatiable ambition qui le séduisit. On ne peut guère proposer, en effet, aucune autre explication pour justifier son changement. »

Nous sommes maintenant à même de préciser quelque peu la date du papyrus publié au début de cet article. Horapollon était professeur aux alentours de l'an 485 (entre 485 et 487, avons-nous vu) : il ne pouvait guère avoir alors moins d'une trentaine d'années. Il ne faut pas non plus qu'il ait été beaucoup plus âgé, et voici pourquoi. D'après son récit, il fut élevé avec sa cousine (plus tard sa femme) dans une telle intimité que beaucoup de gens ne savaient pas au juste lequel des deux enfants était né d'Asklépiadès, lequel de son frère. La différence d'âge entre eux ne doit pas avoir dépassé cinq ans environ. Si nous admettons qu'Horapollon est né en 455 *au plus tard*, elle sera venue au monde vers 460 ou peu avant. Elle aurait eu ainsi trente ans à l'avènement d'Anastase. On voit par là que la date de sa naissance ne saurait être placée beaucoup plus haut, car l'aventure qui lui advint sous ce prince suppose sa jeunesse. Et pour la même raison il est probable que sa fuite, et le procès qui s'en suivit, eurent lieu dans les premières années du règne d'Anastase, entre 491 et 493 approximativement.

⁽¹⁾ PHOTIUS, *Bibl.*, n° 280 (*Patrol. gr.*, t. CIV, p. 324). Il est appelé *γραμματικός* : mais on ne peut guère attribuer cette œuvre à son grand-

père, qui ne s'occupait que de littérature grecque.

⁽²⁾ SUIDAS, *s. v.* Ἀρποκρᾶς et Ωραπόλλων.

Si j'ai insisté un peu longuement sur ces détails biographiques, c'est qu'au nom d'Horapollon demeure attaché un autre problème, qui jusqu'ici n'a pas reçu de solution. Un traité sur l'interprétation des hiéroglyphes, *Ἴερογλυφικά*, nous a été conservé sous ce nom. On a autrefois attribué cet ouvrage à Horapollon I^{er}, le contemporain de Théodose (II?)⁽¹⁾ : cette opinion est généralement abandonnée depuis Lenormant⁽²⁾. De fait, on ne voit pas ce qui, dans l'œuvre toute littéraire de ce grammairien, peut donner à penser qu'il ait étudié l'écriture hiéroglyphique. Son traité des *Τεμενικά*, sur lequel nous ne savons rien, ne peut guère être invoqué en faveur de cette hypothèse. Le second Horapollon, peu connu jusqu'ici, n'a été mis en cause que par Parthey⁽³⁾, qui se contente de signaler cette hypothèse en passant, et ne l'a guère approfondie, puisqu'elle ne l'empêche pas d'attribuer l'ouvrage, sous sa forme actuelle, au IV^e siècle de notre ère. Or, on pourrait faire valoir en sa faveur de nombreux arguments :

1° Il s'intitule *Φιλόσοφος*, et il est païen. L'auteur d'un pareil écrit ne peut guère avoir été qu'un païen, et certainement c'était un homme instruit, connaissant ce qu'on pouvait savoir encore, en son temps, des antiquités nationales.

2° Horapollon le jeune a sans doute écrit au moins un ouvrage d'archéologie : les *Πάτρια Ἀλεξανδρείας* dont il a été question plus haut; il est fils de cet Asklépiadès qui s'était rendu célèbre par une volumineuse Histoire d'Égypte.

3° D'après ce que nous venons de voir, la fin du V^e siècle fournissait un milieu très favorable à la conception d'un traité de ce genre.

Si favorable, même, que nous avons la preuve que des *Ἴερογλυφικά* furent composés à cette époque, par Héraïkos probablement. Photius (col. 1276), dans son analyse de la *Vie d'Isidore* par Damaskios, cite, sans préambule, quelques explications de signes hiéroglyphiques. Aussitôt après il parle de l'enseignement d'un philosophe qu'il ne cite pas, et le paragraphe se termine

⁽¹⁾ Cf. C. LEEMANS, édition des *Ἴερογλυφικά* (Amsterdam, 1835), p. xviii.

phiques d'Horapollon (Paris, 1838), p. 3.

⁽²⁾ *Recherches sur l'origine... des Hiérogly-*

⁽³⁾ *Monatsber. der König. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 9 mars 1871.

par un portrait moral d'Héraïkos. Quoi qu'il en soit, il est certain que dans le cercle philosophique qui florissait à Alexandrie sous Zénon, on s'occupait d'expliquer les anciens hiéroglyphes.

Or, il existe une ressemblance frappante entre ces interprétations et celles que fournit Horapollon. On en jugera par ces exemples :

[Damaskios] : « L'hippopotame est un animal injuste. Aussi, dans l'écriture hiéroglyphique, signifie-t-il l'injustice; car il tue son père et fait violence à sa mère ».

[Horapollon, I, 56] : « Pour désigner l'injustice et l'ingratitude, ils figurent deux griffes d'hippopotame tournées vers le bas. Car cet animal, parvenu à l'âge adulte, attaque son père pour essayer si sa force est supérieure à la sienne. Si son père se retire, et lui cède du terrain, il s'unît à sa propre mère, et le laisse vivre. Si son père ne tolère pas cette union, il le tue ».

[Damaskios] : « Le chat distingue les douze heures ». La suite est peut-être corrompue par une erreur de copiste.

[Horapollon, I, 10] : « Ils disent que le chat mâle change la forme de ses pupilles selon la course du soleil ».

[Damaskios] : « L'animal appelé *Oryx* indique, par son éternuement, le lever de Sôthis ». Il y a là une légère divergence avec la tradition suivante :

[Horapollon, I, 49] : « Au lever de la lune, il (l'oryx) la regarde et jette une clameur. . . . Il fait de même au lever de l'astre divin du soleil ».

Enfin les quelques mots consacrés au singe appelé *κῆνος* sont une variante de la légende racontée par Horapollon (I, 14) au sujet du cynocéphale.

Il ne faut certes pas exagérer la valeur de ces rapprochements. Ce que Damaskios dit du crocodile (*σοῦχος*) ne se retrouve pas dans Horapollon; le passage sur l'hippopotame a un analogue dans le Ps. Plutarque (*de Iside et Osiride*, 32), mais au lieu de *ἀδικία*, ce dernier interprète par *ἀναιδεία*. La relation du cri de l'*oryx* avec le lever de Sirius est rapportée par Elien (*Nat. Anim.*, VII, 8). Il s'agit là, par conséquent, de données courantes en Égypte depuis longtemps. Néanmoins le sens du signe *hippopotame*, dans Photius, se

rapproche du texte d'Horapollon beaucoup plus que de celui de Plutarque : et il est peut-être significatif de rencontrer dans la doctrine d'Héraïkos, l'oncle de notre Horapollon, des enseignements si voisins de ceux que le titre des *ἱερογλυφικά* attribue justement à un Horapollon.

Il existe, il est vrai, une objection, dont la valeur est incertaine. Lenormant, dans son étude sur les Hiéroglyphiques d'Horapollon, dit que l'auteur est « expressément » présenté, en tête de l'ouvrage, comme originaire de Nilopolis. Or notre Horapollon était sans doute de Phénébythis. Mais cet « expressément » est fort exagéré. Le texte visé porte en effet : *Ὀραπόλλωνος Νειλώνιος ἱερογλυφικά*; un manuscrit porte même *Νειλιακοῦ*. L'habitant de Nilopolis s'appelait *Νειλοπολίτης*, comme le précise Étienne de Byzance. Je crois qu'il faut traduire « Horapollon l'Égyptien » : les adjectifs dérivés de *Νειλός* s'appliquent quelquefois, par extension, au pays lui-même. C'est une manière de parler prétentieuse, mais moins étrange à coup sûr que celle qui consisterait à employer les mots *Νειλών* ou *Νειλιακός* comme ethniques de *Νειλου πόλις*. En ce cas rien ne s'opposerait à l'identification proposée. Car il est fort probable que notre philosophe connaissait la langue copte, si tant est qu'il faille ajouter foi au renseignement donné par le titre des *ἱερογλυφικά* : que l'ouvrage, écrit d'abord en langue égyptienne, aurait été traduit en grec par un certain Philippe.

Quant à l'affaire exposée dans le papyrus, elle n'offre pas un intérêt particulier. Mais ses quelques obscurités demandent un bref commentaire. Le magistrat anonyme (peut-être était-il nommé au début de la ligne 1) à qui sont adressés les *λιθελοι*, est le *riparios* de Phénébythis. Il est question une fois du *καθαρώτατον ὑμῶν δικαστήριον* (II, 7), mais il semble que ce soit là une allusion maladroite au *praeses*, qui lira le libelle *plus tard*; ailleurs le destinataire est très précisément indiqué comme *τὴν φροντίδα*⁽¹⁾ *τῆς κώμης ἀνατεταγμένου (=ἀναδεδεγμένου?)*; c'est donc un fonctionnaire du village. Son rôle consiste simplement à transmettre le mémoire à une juridiction plus élevée (*μηνῦσαι τῷ δικαστηρίῳ*), ce qui est le rôle du *riparios*⁽²⁾. C'est aussi le style

⁽¹⁾ Un papyrus (encore inédit) du Musée du Caire contient le diplôme de nomination d'un *riparios* : la fonction est désignée du même nom : *ἀντέχου τῆς εἰρημένης φροντίδος*. C'est le latin

munus.

⁽²⁾ Sur le rôle du *riparios* en ce qui concerne l'administration de la justice, cf. Cair. Cat. 67091, note 1.

des placets qu'on lui adresse : les expressions *ἐπιδέδωκα τούτους μου τοὺς λισέλλους*, le titre d'*ἐντρέχεια* (II, 13), se retrouvent dans les papyrus du Caire n° 67091-67093.

La famille d'Horapollon était très unie : son père et son oncle paraissent avoir vécu en communauté, dans la même maison (I, 19), et sans s'être partagé leur héritage qui était resté indivis⁽¹⁾. Lui-même épousa sa cousine, avec laquelle il avait été élevé. Le mariage fut malheureux; la jeune femme s'enfuit un jour d'Alexandrie, où ils vivaient, sur un bateau en partance, qui l'emporta hors d'Égypte avec un amant. Horapollon ne dit pas avoir réclamé le divorce; il continue toujours à l'appeler *σύμβιος* et *γαμετή*. Mais, étant donné la suite du récit, il est certain que le mariage allait être rompu incessamment⁽²⁾.

La femme, en vue de ce divorce imminent, chercha à s'assurer une bonne part dans la liquidation; elle réclama certains objets et certaines propriétés, que le mari prétendait avoir appartenu à son propre père : et peut-être n'avait-elle pas si complètement tort que le veut ici son accusateur. La situation, en tout cas, devait être assez embrouillée puisque les parents des deux parties avaient vécu dans une sorte de communauté de biens. Mais, lassée sans doute de demander en vain, et non contente d'avoir intenté un procès (I, 23), la fugitive se fit justice à elle-même. Revenue en Égypte, elle se rendit à Phénébythis, tandis que ses occupations retenaient Horapollon à Alexandrie. Elle fit des perquisitions complètes, enleva les meubles, fouilla jusqu'à l'intérieur des murailles, et tomba sur une de ces cachettes si fréquentes en Égypte, où l'ancien propriétaire avait enfoui un trésor de réserve (II, 5-6). La loi romaine ne permettait pas au mari de poursuivre formellement sa femme pour vol : mais cette action, en pratique, était rétablie sous l'euphémisme d'*actio rerum amotarum*. Horapollon, indépendamment de l'action en divorce pour cause d'adultère⁽³⁾, lui répond donc en invoquant contre ses rapines le droit de *retentio*. Il a, pour réclamer ce droit, deux griefs : *ἢ οὐκ οὐκοῦ καὶ μεταθέσεως σκεύων*. Ce sont là des expres-

⁽¹⁾ Un exemple analogue de fortune indivise (*ἀδιανέμητος*) entre frère et sœur, est fourni par Cair. Cat. 67026.

⁽²⁾ L'*actio rerum amotarum* (*μετάθεσις*

σκεύων) dont il est question à la page II, ne s'exerçait qu'en cas de divorce (*Cod. Just.*, V, 21, 2).

⁽³⁾ *Digeste*, XXV, 2, 27.

sions techniques, que l'on trouve déjà dans Ulprien⁽¹⁾, par exemple : « *Retentiones ex dote fiunt aut propter liberos, aut propter mores . . . aut propter res amotas* ». Il s'assure ainsi un gage sur les biens dotaux de la coupable ($\alphaπὸ τῶν αὐτῆς$). Aux $\lambdaιτελλοῖ$ de l'adversaire, il oppose un libelle contradictoire : grâce à lui nous avons le premier exemple conservé de $\lambdaιτελλοῖ$ $\alphaντιρρητικοῖ$.

J. MASPERO.

⁽¹⁾ ULPRIEN, *Regular.*, VI, 9 et 12.

Add. ad pag. 178. — M. Cuq, qui a bien voulu lire les épreuves de cet article et vérifier ma traduction, me signale la loi de Justinien (*Cod. Just.*, V, 13, 1, 5) qui abolit en 533 les rétentions dotales. C'est un nouvel argument à produire pour prouver que le papyrus n'avait plus d'importance juridique au temps de Dioscore.